

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du jeudi 20 février 2020 à 20h30

Présents : Mmes Monique Mérilhou - Vanessa Portaz - Fabienne Sacchi  
MM. André Alaria - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi

Absents : Adrien Kempf (qui a donné procuration à Jean-Marc Buttard)  
Romain Buttard – Fabrice Dejean

Présente également : Sandrine Giraud  
Secrétaire de séance : Jean-Marc Buttard

Le compte rendu de la réunion du 14 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Renonciation à l'exercice du droit de préemption pour la vente de l'immeuble cadastré A422 appartenant à M. GROSS Jacky au profit de M. ULMAN
- Marchés publics : attribution de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du cimetière au bureau M.G. Concept Ingénierie 18, av Charles de Gaulle 05200 EMBRUN – Siret 41810860100034

### 1° - Finances : Approbation des comptes administratifs 2019

- Commune :

Monsieur Christian Sacchi, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2019, conforme au compte de gestion, faisant apparaître un excédent de **120 311.65 €**  
Les résultats s'établissent comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Fonctionnement	1 252 510.03	1 788 655.75
	Investissement	877 958.42	1 104 063.02
<b>Reports de l'exercice 2018</b>	Fonctionnement		321 196.32
	Investissement	659 434.99	
<b>TOTAL</b>		2 789 903.44	3 213 915.09
<b>RAR</b>	Fonctionnement	0.00	0.00
	Investissement	303 700.00	0.00
<b>Résultat cumulé</b>	Fonctionnement	1 252 510.03	2 109 852.07
	Investissement	1 841 093.41	1 104 063.02
	<b>TOTAL CUMULE</b>	3 093 603.44	3 213 915.09
Excédent :			<b>120 311.65</b>

• Eau - Assainissement :

Monsieur Christian Sacchi présente le compte administratif 2019, conforme au compte de gestion, faisant apparaître un excédent de **191 213.36 €**

		DEPENSES	RECETTES
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Fonctionnement	100 116.12	134 835.72
	Investissement	375 120.19	322 337.00
<b>Reports de l'exercice 2018</b>	Fonctionnement		148 288.77
	Investissement		60 988.18
<b>TOTAL</b>		475 236.31	666 449.67
<b>RAR</b>	Fonctionnement	0.00	0.00
	Investissement	303 700.00	303 700.00
<b>Résultat cumulé</b>	Fonctionnement	100 116.12	283 124.49
	Investissement	760 10.19	768 325.18
	<b>TOTAL CUMULE</b>	860 236.31	1 051 449.67
Excédent :			<b>191 213.36</b>

• Redoute Marie-Thérèse :

Monsieur Christian Sacchi présente le compte administratif 2019, conforme au compte de gestion, faisant apparaître un excédent de **15 406.50 €**

		DEPENSES	RECETTES
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Fonctionnement	69 159.92	74 094.14
<b>Reports de l'exercice 2018</b>	Fonctionnement		10 472.28
<b>TOTAL</b>		69 159.92	84 566.42
<b>RAR</b>	Fonctionnement	0.00	0.00
	Investissement	0.00	0.00
<b>Résultat cumulé</b>	Fonctionnement	69 159.92	84 566.42
	Investissement		
	<b>TOTAL CUMULE</b>	69 159.92	84 566.42
Excédent :			<b>15 406.50</b>

• Régie électrique :

Monsieur Christian SACCHI présente le compte administratif 2019, conforme au compte de gestion, faisant apparaître un excédent de **90 601.57 €**

		DEPENSES	RECETTES
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Fonctionnement	293 050.65	304 417.21
	Investissement	152 209.79	82 590.20
<b>Reports de l'exercice 2018</b>	Fonctionnement		172 396.80
	Investissement	23 542.20	
<b>TOTAL</b>		468 802.64	559 404.21
<b>RAR</b>	Fonctionnement	0.00	0.00
	Investissement	0.00	0.00
<b>Résultat cumulé</b>	Fonctionnement	293 050.65	476 814.01
	Investissement	175 751.99	82 590.20
	<b>TOTAL CUMULE</b>	468 802.64	559 404.21
Excédent :			<b>90 601.57</b>

Monsieur Christian Sacchi propose aux membres du Conseil municipal d'approuver les différents comptes administratifs 2019.

Après en avoir délibéré, le Maire ayant quitté la salle, le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian Sacchi, adopte à l'unanimité, les comptes administratifs 2019.

Approbation des comptes de gestion 2019 :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2019, conformes aux différents comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les résultats des comptes de gestion 2019.

Affectation des résultats :

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité, de l'affectation des résultats de l'exercice 2019 pour les budgets Commune, Eau-Assainissement, Régie et Redoute Marie-Thérèse.

2° - TELT :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande d'enregistrement déposée par la Société Tunnel Euralpin Lyon Turin concernant l'exploitation d'une installation de criblage-concassage et d'une station de transit de matériaux sur le territoire de la commune de Villarodin-Bourget, sur le site du Moulin.

Ce projet, dont la réalisation est soumise à décision préfectorale doit, conformément aux articles R512-46-11 à R512-46-14 du code de l'environnement visé en référence, faire l'objet d'une consultation du public. Cette consultation s'est déroulée du 13 janvier 2020 au lundi 10 février 2020 inclus.

La commune d'Avrieux doit donner son avis sur ce dossier, sous forme de délibération, au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit, avant le 25 février 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que selon les dossiers d'enquête publique de 2009, la DUP stipule que l'unité de criblage-concassage est prévue en souterrain au pied de la descenderie.

Monsieur le Maire énonce les nuisances évoquées dans le dossier :

- o Impact environnemental paysager
- o Impact lié aux pollutions atmosphériques : sens des vents dominants en direction du village d'Avrieux
- o Impacts acoustiques pour une installation à l'air libre qui fonctionnerait de 7h à 20h
- o Nuisances liées au trafic routier : préconiser la mise en service d'une déviation de Modane Fourneaux avant l'engagement des travaux afin d'éviter de traverser le secteur de l'Ile et la zone industrielle de St Gobain.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ÉMET** un avis **défavorable** à l'exploitation d'une installation de criblage-concassage ainsi qu'une zone de stockage temporaire des matériaux sur le territoire de la commune de Villarodin-Bourget.

### 3° - **SMTV : financement des investissements au SMTV en lien avec le remplacement de la télécabine du Mélezet**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Syndicat Mixte Thabor Vanoise du 13 décembre 2019, validant le choix d'une télécabine 10 places en remplacement de l'existante.

« Suite au comité technique du 9 octobre 2019 et à la présentation du plan pluriannuel d'investissements du domaine skiable de la Norma, les membres du comité syndical doivent se positionner pour valider le remplacement de la télécabine du Mélezet, soit par une nouvelle télécabine de 10 places, soit par un télésiège débrayable de 8 places.

Un sourcing a été réalisé auprès des constructeurs pour avoir une estimation du coût e ces deux options. Le coût de la télécabine a été estimé à 9 500 000 euros et le coût du télésiège à 7 500 000 euros. Le montant de cet investissement risquant à terme de diminuer de manière conséquente les capacités d'autofinancement du budget de la Norma, il est proposé aux élus de réaliser une analyse financière et stratégique sur le remplacement de la télécabine pour conforter leur choix et assurer la pérennité du domaine skiable ».

Les maires des communes de Villarodin-Bourget et d'Avrieux se sont engagés à participer au financement de cet investissement dans le cas où la participation de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise deviendrait insuffisante pour couvrir les besoins d'investissement futurs.

Le choix de la télécabine a été acté et les études doivent commencer prochainement pour un démarrage des travaux au printemps 2021.

Monsieur le Maire rappelle les financements provenant de l'ex Communauté de Communes de la Norma, transférées à la CCHMV, notamment les recettes du FNGIR, de la DCRTP.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil municipal de Villarodin-Bourget en date du 11 février 2020.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le choix du Comité syndical pour une télécabine 10 places.
- S'engage à contribuer financièrement au financement de la télécabine, sous forme de fonds de concours au profit du SMTV sur une ou deux années.
- Précise que cet engagement ne sera effectif qu'aux conditions suivantes :
  - ✓ Présentation d'une analyse financière permettant de tracer annuellement les dépenses et recettes fléchées, budgétisées et réellement liquidées pour la compétence Domaine skiable de la Norma depuis la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
  - ✓ Capacité d'emprunt effectivement impossible
  - ✓ Reversement impossible des dividendes de SOGENOR
  - ✓ Validation du montant des fonds de concours par nouvelle délibération

#### 4° - Réhabilitation du clocher de l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de restauration des façades du clocher de l'église, de l'électricité du clocher et de la mise en place d'un paratonnerre. Ce dossier nécessite une demande d'autorisation de travaux sur Monuments historiques.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la proposition de maîtrise d'œuvre des Cabinets d'architecture et Patrimoine PERRON et EPURE d'un montant de 6 200 € HT, soit 7 440 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal retient la proposition de maîtrise d'œuvre complète et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la DRAC, du Département et de la Région.

#### 5° - Divers :

- ✚ Travaux de protection contre les inondations au Quartier du Pont : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat du Pays de Maurienne, en charge de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) va lancer l'étude et la réalisation des travaux de protection du Quartier du Pont. Ces travaux visent à protéger les habitations contre une crue centennale de l'ARC. Une réunion s'est tenue en mairie d'Avrieux le 6 février 2020 en présence des riverains concernés par la zone des travaux. Monsieur GRACZYK, ingénieur au SPM, a présenté succinctement les aspects techniques du projet :
  - Travaux de confortement/rehaussement du mur en béton à l'amont de la passerelle métallique et du merlon en rive droite du St Benoît, au droit des jardins
  - Retalutage des berges avec revégétalisation
  - Confortement avec enrochement des ouvrages de fermeture amont et aval
- ✚ Courrier SOGENOR : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le courrier qu'il a envoyé à Monsieur le Directeur de la SOGENOR au sujet du dysfonctionnement de la production de neige de culture en début de saison à la Norma. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la réponse de Monsieur SCHLATMANN. Cette réponse a été adressée à Monsieur le Maire de Villarodin-Bourget ainsi qu'aux administrateurs élus de la SOGENOR.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22H45.



Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD